



Montreuil, le lundi 23 septembre 2024

Déclaration fédérale

Le 28 septembre 2024 : Toutes et tous mobilisé.es pour le droit à l'Avortement

En 2024, la « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'Interruption Volontaire de Grossesse est inscrite dans la Constitution française. Cela restera une grande victoire presque 50 ans après la légalisation de l'avortement.

Pour autant l'avortement reste un véritable parcours de la combattante pour certaines femmes. Accueil culpabilisant, désinformation, double clause de conscience, centres IVG fermés (40 % des maternités de proximité ont fermé en 20 ans, et plus de 130 centres IVG), autant d'écueils pour les femmes. Situation encore aggravée pour les mineures, les migrantes ou les femmes en grande précarité.

Les décisions politiques, prises par un gouvernement qui prétend faire de l'égalité une grande cause, creusent les inégalités et mettent particulièrement à mal la santé des femmes en France. Les groupes de pression anti-choix français et internationaux attaquent le droit à l'avortement, notamment sur internet en donnant de fausses informations et en culpabilisant les femmes.

L'inscription de la liberté garantie dans la Constitution ne suffisent pas à assurer, dans les faits, ce droit. Il est urgent de rouvrir et d'ouvrir les centres IVG et maternités de proximité pour faciliter l'accès des femmes à leurs droits, et aussi de soutenir les associations qui militent pour ces droits, comme le Planning Familial.

La Fédération des sociétés d'études lutte depuis des années pour les femmes, leurs droits en matière d'égalité salariale et contre les violences sexistes et sexuelles. Nous nous mobilisons pour garantir les droits de femmes, en conquérir de nouveaux et pour veiller à ce que les moyens nécessaires à leur plein exercice soient assurés.

La Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la Confédération Générale du Travail est féministe : elle lutte contre toutes formes de freins à l'exercice du droit des femmes et revendique l'accès réel à l'IVG. L'allongement du délai à 14 semaines de grossesse,

Toutes et tous mobilisés au travers des initiatives qui auront lieu partout en France à l'occasion de la journée internationale pour le droit à l'avortement le 28 septembre.

Fédération des Sociétés d'Etudes